

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juin 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 179 de la liste préliminaire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 19 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur l'acte de terrorisme palestinien le plus récent, qui a coûté la vie à un autre civil israélien.

Dans la soirée d'hier, à 19 h 30 environ (heure locale), le véhicule de Doron Ziserman (36 ans) a essuyé des tirs effectués par un terroriste palestinien près de l'entrée d'Einav. Touché à la tête et au cou, Ziserman est mort des suites de ses blessures peu après. Il s'agit du deuxième Israélien tué hier. Les détails concernant le meurtre de Danny Yehuda figurent dans ma lettre du 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604).

Danny Yehuda et Doron Ziserman sont les dernières victimes de la campagne terroriste que les Palestiniens ont lancée il y a presque neuf mois et que j'ai décrite dans le détail dans mes lettres des 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108), et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

* A/56/50.

Cette campagne se poursuit au moment où les attaques palestiniennes ininterrompues mettent en péril le fragile cessez-le-feu que les deux parties ont décrété la semaine dernière. Plus de 40 incidents au cours desquels des coups de feu ont été tirés, d'attentats terroristes à la bombe qui ont échoué et d'autres types d'attaques ou de tentatives d'attaques ont été signalés depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Il reste que les forces israéliennes continuent de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du plan Tenet en renonçant à toute action militaire contre des objectifs palestiniens et en s'efforçant d'améliorer la situation de la population palestinienne. Les soldats israéliens affectés à un certain nombre de sites ont été redéployés et les barrages routiers ont été démontés, ouvrant les routes à la circulation des Palestiniens. En outre, les passages internationaux situés à Rafah et Allenby ont été ouverts aux échanges commerciaux et à la circulation des civils palestiniens.

Israël engage les dirigeants palestiniens à respecter les dispositions du cessez-le-feu définies par le plan Tenet et à prendre immédiatement des mesures concertées pour prévenir tout acte de violence émanant du territoire placé sous leur contrôle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Aaron **Jacob**
